

Comité d'Orientations stratégique - Conseil de Perfectionnement COS-CP

Mardi 07 décembre 2021 – 14h00 / 16h30

Ordre du jour

Point 1- Approbation du compte rendu du COS-CP du 7 janvier 2021

Point 2- Présentation de l'organisation du service

Point 3- Système d'information MFCA (déploiement FCA Manager, applications métiers)

Point 4- Bilan rentrée 2021/2022

Point 5- Point Finances

5.1 -Soldes 2019-2020

5.2 -Budget 2022

Point 6- Tarification 2022

1. Approbation du compte rendu du COS-CP du 7 janvier 2021

Serge COHEN déplore le fait que le compte rendu soit trop succinct et relève quelques imprécisions. Des propos ont été attribués à des personnes par erreur.

Hélène RESSAULT rappelle son arrivée récente et propose de supprimer les éléments soulignés.

Abdelmalek BENZEKRI remercie Serge COHEN.

Délibération :

Le compte rendu, incluant les éventuels amendements portés en séance, est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation de l'organisation du service

Abdelmalek BENZEKRI présente Hélène RESSAULT, Nouvelle Directrice Administrative, arrivée en septembre dernier.

Il précise que la nouvelle organisation a été présentée au conseil de la MFCA et à l'ensemble du personnel, puis approuvée par le CHSCT et le CTE.

Il présente les éléments qui ont motivé cette organisation :

Fluidifier les processus mis en œuvre au niveau de la gestion administrative et financière des actions de formation professionnelle suite à la réforme entrée en vigueur le 1 janvier 2020. Cette réorganisation s'appuie sur trois points de construction :

- Spécialiser le rôle des agents dans les activités
- Réduire le périmètre couvert par les agents et en particulier les gestionnaires de formation
- Réduire et aplanir les niveaux hiérarchiques

Il présente l'organigramme à l'écran.

- **Pôle Finances**, le responsable est Monsieur Damien BOUMLIL. Le Pôle se compose d'un bureau des recettes dont la responsable est Audrey HUMEAU et d'un bureau des dépenses dont le coordinateur est Remi FERNANDEZ.

La différence entre coordinateur et responsable de bureau est le lien hiérarchique.

Le bureau des rémunérations est en étroite collaboration avec les personnels du site de Tarbes en responsabilité de Damien BOUMLIL.

En accord avec les RH et au regard de l'activité menée au niveau de la MFCA - principalement du côté pilotage et financier – le recrutement d'un contrôleur de gestion sera lancé début février au plus tard. Il aidera à analyser les coûts et les éléments de prospective. L'université souhaite mettre en place un réseau de contrôleurs de gestion. Le poste sera créé d'abord à la MFCA de par son périmètre et son activité.

- **Pôle Services Numériques/Eformation- FTLV**

Le responsable est Philippe BAQUÉ et le responsable adjoint Michel JACOB. Certaines collaboratrices et collaborateurs ont changé d'affectation.

- **Bureau Développement de la FTLV et de l'alternance (BDFCA)**

Dans ce bureau, un poste de responsable va être créé.

Le bureau de développement est en lien direct avec l'ensemble des formations, en particulier par la voie de l'alternance. Un travail d'accompagnement est en cours au niveau de l'offre de formation autour de la transformation en blocs de compétences. Le BDFCA est le trait d'union entre les responsables de formation et les équipes pédagogiques.

- **Bureau Pilotage des Ressources et des Moyens (PRM).**

La responsable du bureau est Chrystel ALBOUZE DUNAL.

Il permet à l'ensemble du service de fonctionner. Il est structuré pour tenir compte des problématiques liées aux conventionnements, à l'information, aux Ressources Humaines et à la Communication événementielle/supports/site WEB avec une gestion éditoriale.

Le pôle gestion de stages et des stagiaires, qui a connu une version intermédiaire, sera décomposé en bureaux spécialisés.

Lorsqu'une action de formation est lancée par le bureau BDFCA, elle sera traitée soit par le bureau des DU-DIU, des DN, de l'alternance, de la VAPP/VAE ou des formations qualifiantes et ECTS. L'ensemble des bureaux qui gèrent ces actions de formation a besoin d'un accompagnement du bureau des IA pour les problématiques de scolarité.

- **Bureau des IA**

La responsable est Laetitia SOULE. Elle accompagne l'équipe projet autour du renouvellement et de la rénovation du système d'information de la MFCA. De septembre à novembre, des contractuels étudiants sont recrutés pour accompagner cette période d'inscription chargée. L'inscription des stagiaires dure toute l'année.

- **Bureau de l'alternance**

La responsable est Catherine BES-MACHADO, arrivée le 1er Décembre.

La direction de la MFCA tient à remercier Nathalie BIALGUE qui a toujours été motrice et aide à tenir l'activité de gestion de l'alternance pendant cette période de transition.

- **Bureau des DN**

La responsable du bureau DN a quitté la MFCA car elle a obtenu un concours de catégorie B (1ère sur liste complémentaire), ceci malgré la tentative de l'établissement pour la conserver. L'UPS n'a malheureusement pas pu lui ouvrir un poste. Un recrutement sera lancé et si un gestionnaire de la MFCA obtient le poste, un poste de gestionnaire sera ouvert sous forme de cascade.

Lorsqu'un stagiaire relève de l'accompagnement et de la convention FOR PRO SUP (financement accordé par la Région Occitanie dans le cadre du CPRDFOP), il rentre en relation avec le bureau des DN qui déclenche l'ensemble des liens avec le système d'information des financeurs, quel que soit son organisme (pôle emploi, région ...). Le bureau des DN est en interaction avec le bureau des IA et de la scolarité qui inscrit ces stagiaires. Ainsi, ces derniers peuvent bénéficier des outils et obtenir le passeport numérique. Il y a aussi un lien avec le Pôle Finances pour pouvoir établir les recettes et vérifier si les factures sont honorées.

- **Bureau DU-DIU**

La responsable du bureau est Florence CABANDÉ.

Les informations d'ordre pédagogique émanent du DUDPC2S. Le bureau des DU/DIU prend le relais pour déterminer le statut des stagiaires, savoir s'il y a un organisme de prise en charge ou non et donc, établir le coût de la formation. Il y a également un lien avec le bureau des IA et le pôle finances.

- **Bureau FQ et ECTS**

La responsable du bureau est Darina KOLESNIKOVA. Elle a aussi été recrutée pour assister le chef de projet au niveau du système d'information et gérer des stages. Darina sera épaulée par Sabrina CONQUET afin d'avoir une continuité de l'activité et la soulager dans ses multiples activités.

- **Bureau de la VAPP/VAE**

Léa WAUTELET est coordinatrice puisqu'elle ne peut être responsable hiérarchique de Anne-Marie GOLONKA qui souhaitait se détacher des responsabilités d'ordre administratif.

Recrutements et Départs

Suite aux nombreux départs liés à diverses raisons notamment à la réussite de concours.

Des recrutements ont été réalisés et d'autres sont en cours.

- Bureau de gestion de l'alternance : la responsable a souhaité intégrer une autre activité au sein de l'établissement et Catherine BES-MACHADO a été recrutée pour la remplacer. Trois autres recrutements sont prévus au début de l'année 2022.
- Bureau des DN : La MFCA accueille Maryse RODRIGUEZ et Marina CASTERAN. Elle prend en compte la demande d'avoir un élément en plus. Cette organisation sera évaluée et argumentée avec des retours envers le CHSCT et le CTE ainsi que l'ensemble des instances de l'établissement.
- Bureau des FQ : le recrutement a déjà été fait, la personne arrivera le 3 janvier.
- Bureau du développement de la FTLV et de l'alternance : Ouverture d'un poste de responsable en concertation avec les 7 référents sur leur vision du rôle du responsable et des activités qui lui seront proposées. A la lumière de ces discussions, soit un recrutement interne se dessinera avec un recrutement en cascade, soit il s'agira d'un recrutement externe.
- Pôle Finances : Recrutement d'Ophélie AHMAD et de Joëlle PROSDOCIMI. Ophélie AHMAD est partie de la DRH pour venir à la MFCA. Aussi, pour éviter des surcharges, certaines responsabilités ont été confiées à Joëlle PROSDOCIMI pour pouvoir stabiliser l'activité mise en place.
- Bureau DU : Arrivée de Chloé BOUSSIN-FORT et de Caroline JIMENEZ.
- Bureau PRM : Ophélie REY a été recrutée comme assistante de direction.

Chargés de Missions

Maintien des chargés de missions sur le handicap et la transformation numérique, désignés par l'ancienne direction. En ce qui concerne le handicap, c'est une obligation que nous devons remplir au sein de la MFCA. Pour le CFA, il s'agit d'un référent handicap.

En ce qui concerne la transformation numérique, c'est le trait d'union entre l'offre de formation (en cours de transformation au niveau de l'université) et le service numérique.

Sylvain GALIER demande si des syndicats ont voté contre en CHSCT et CTE et si les responsables de pôle ou de bureau sont des N+1.

Abdelmalek BENZEKRI confirme que les responsables de pôle ou de bureau sont des responsables hiérarchiques à l'exception des bureaux de VAPP/VAE et des dépenses.

Hélène RESSAULT répond qu'un syndicat vote systématiquement contre tout en CHSCT et CTE. Il y a donc trois voix contre au CTE et deux au CHSCT.

Abdelmalek BENZEKRI stipule que la fonction de gestionnaire de formation n'existe pas au sein de l'établissement même si elle est bien documentée au niveau de REFERENS. La direction a voulu stabiliser une organisation qui n'était passée devant aucun conseil tout en restant dans la continuité de ce qui avait été envisagé par la direction précédente (notion de DN, de DU-DIU, de Formations Qualifiantes). Le périmètre des agents a été réduit en les spécialisant pour assurer une continuité de l'activité en cas d'absence dans un bureau.

A travers cette organisation, la direction souhaite montrer sa pérennité et exposer les titularisations et les CDI. Une présentation et une explication relative à la mobilité (tous ceux qui sont partis et arrivés ainsi que leurs différents statuts) sera exposée. L'engagement a été pris d'évaluer durant l'année, d'équilibrer, de répondre et d'avancer les éléments du re-pyramidage pour la prochaine campagne d'emploi

3. Système d'information MFCA (déploiement FCA Manager, applications métiers)

Abdelmalek BENZEKRI explique que la MFCA lance un projet de développement du système d'information (FCA Manager), déployé dans une quarantaine d'universités en France, pour qu'il puisse communiquer avec l'ensemble des applications métiers (APOGEE, SIAM, SIFAC, E-Candidat) et avec trouver mon master. Cet outil est en co-développement collaboratif sous l'égide de AMUE. Il faut qu'il y ait une interopérabilité. Dans l'idéal, ce serait dans les deux sens, c'est-à-dire que FCA Manager parle aux autres applications métiers et vice-versa. L'idée est d'éviter les saisies multiples ou parcellaires et que les informations de pilotage puissent être visibles à tout instant par tous les partenaires de la MFCA : les responsables de formation et de composante, la gouvernance de l'établissement, la direction des services comptables.

Philippe MENINI indique que le projet de déploiement de FCA Manager a déjà été présenté au conseil de la MFCA. Le souhait est de passer d'un système d'information développé en interne (DEGERCOURT) à un outil qui serait interopérable. L'équipe projet initialement mise en place pour la campagne 2020-2021 a été modifiée et réduite à son arrivée pour continuer à travailler sur les différents outils et processus. Elle est composée de Darina KOLESNIKOVA, assistante chef de projet, et de Laetitia SOULÉ, qui fait partie des personnes qui ont suivi les premières formations de l'AMUE et de Anne AMOROS qu'il remercie pour son implication. Elle est l'interface de la partie technique entre la DSI et l'AMUE. Ce plan de déploiement aurait dû être terminé et être basculé en juillet 2021 pour pouvoir lancer toutes les actions de formation mais il a été retardé suite à plusieurs problèmes.

Il a été décidé de faire communiquer FCA MANAGER avec des applications qui ont été choisies :
- SIFAC pour la partie financière

- SIHAM pour récupérer de manière automatique dans la base tout le personnel
- APOGEE pour récupérer les formations de l'établissement
- E-candidat pour avoir les prospects qui entrent directement dans FCA Manager

Deux connecteurs sont aujourd'hui fonctionnels (SIHAM et SIFAC) dans le sens descendant (récupération de toutes les informations nécessaires de SIFAC). La partie remontante (facturation automatique) n'est pas encore fonctionnelle mais elle n'est pas bloquante. Le connecteur APOGEE (travail avec la DSI et l'AMUE) n'est pas encore fonctionnel. Dès que ce sera le cas, le connecteur E-candidat sera mis en place.

Compte tenu des difficultés rencontrées, le plan de déploiement est décalé au 1er janvier 2022 mais ce sera un déploiement partiel avec un certain nombre et type de formations. Il est prévu de travailler avec FCA Manager sur la totalité des formations gérées par les bureaux de l'alternance, des formations qualifiantes et de la VAE. En ce qui concerne les autres bureaux (DN- DU/DIU) ce sera une année de test pour regarder les différentes typologies et évaluer les possibilités, les différents procédés pour être prêt pour la rentrée prochaine.

Aujourd'hui, le point bloquant est le développement du connecteur APOGEE qui n'est pas opérationnel. Sans celui-ci il n'y a pas la remontée des formations de l'université. L'équipe projet espère régler ce problème d'ici janvier voire début février.

Aussi, l'équipe travaille sur la récupération des données du système actuel DEGERCOURT, pour pouvoir l'importer en masse sur FCA Manager, et sur d'autres outils qui ne sont pas intégrés : des outils de paiement par CB à distance (Paybox) et des outils d'émargement dématérialisé. L'université de Lille et de Nantes ont commencé à travailler sur un outil d'émargement. Dès qu'il sera fonctionnel, l'AMUE s'engage à rendre cette outil opérationnel et interopérable et d'en faire profiter l'ensemble des établissements. Il y a des évolutions et des versions successives régulières qui tiennent compte des besoins des établissements.

Philippe MENINI note que la nouvelle version vient d'être livrée aux établissements, le 2 décembre 2021. Elle a été améliorée surtout en termes de fonctionnalités et avec des tableaux de bord spécifiques à l'alternance.

4. Bilan Rentrée 2021/2022

Abdelmalek BENZEKRI explique que la MFCA a voulu dématérialiser les dossiers d'inscriptions en prenant appui sur e-candidat. Mais la version actuelle de FCA Manager ne permet pas de faire un traitement automatisé et n'a pas évité la double saisie sur APOGEE. Cela a considérablement retardé les inscriptions par rapport à la saisonnalité, ainsi que la fermeture d'APOGEE. Des stagiaires n'ont pas encore été inscrits malgré le soutien de vacataires.

Dès la réouverture début janvier, les inscriptions seront massivement relancées et tout sera fait pour trouver une solution le plus rapidement possible. Des stagiaires ont été préinscrits ou inscrits au sein de l'IUT, cependant toutes les inscriptions n'ont pu être finalisées. Le chiffre exact sera communiqué quand ce retard sera essuyé.

Ce retard dans les inscriptions ne permet pas de donner le nombre de stagiaires à gérer pour l'année 2021/2022. Aussi, les inscriptions à certains certificats sont encore ouvertes et certains DU/DIU commencent à la mi-janvier ou plus tard.

Il s'engage, dès le mois de février, à transmettre à l'ensemble des composantes et des responsables de formations, les budgets prévisionnels pour leur permettre de travailler. En attendant, Il est toujours possible d'accompagner une équipe pédagogique qui a besoin, sans attendre que le budget prévisionnel soit acté. En ce qui concerne le reversement des composantes, il sera fait le plus tôt possible.

En ce qui concerne l'alternance, les effectifs au 3 décembre se montent à 1857 alternants dont 1797 apprentis et 60 contrats de professionnalisation. Il y a deux ans, il y avait 840 apprentis et 560 contrats de professionnalisation. Ceci est l'effet de la loi du 5 septembre 2018 et de la réforme de la formation professionnelle. L'augmentation de 457 alternants montre qu'il y a un engouement toujours non démenti de la part de l'entreprise, que le contrat d'apprentissage est fait pour les jeunes et le contrat de professionnalisation pour les moins jeunes. Il y a un quasi-glissement vers le contrat d'apprentissage.

Il souligne que 51 apprentis relèvent du CFA de l'éducation nationale de Tarbes. Nous avons également des apprentis enregistrés dans le CFA HORS Campus 2023.

Campus 2023 est une convention qui a été établie en relation avec l'organisation de la coupe du monde de rugby de 2023.

Ces éléments nous éclairent sur le budget que nous pouvons attendre de l'apprentissage.

La MFCA travaille pour pouvoir obtenir le maximum d'éléments de précision afin que les budgets ouverts aux responsables de formation et les reversements réalisés aux composantes soient le plus précis et le plus justes possible.

5- Point Finances

5.1 -Soldes 2019-2020

Abdelmalek BENZEKRI souligne le maintien, au sein de la gouvernance de l'établissement, de la consommation des soldes de l'exercice de 2019/2020 qui était un sujet d'inquiétude quant à l'exploitation et l'utilisation des soldes pour certains responsables de composante. Lorsque ces soldes ont pu être établis, l'information a été envoyée aux directeurs de composante pour qu'ils sachent quels projets pouvaient être financés.

Le solde est en cours de réajustement suite aux interrogations des facultés de santé et de la FSI.

Un échange avec la FSI permettra de préciser que le montant reste aux alentours de 680 000 euros et non 800 000.

Pas de retour de la composante de Tarbes et de l'IUTA. Pas de retour de F2SMH mais une réunion est prévue la semaine prochaine pour mettre à plat l'ensemble des éléments justifiant les flux financiers entre F2SMH et la MFCA.

Aucun retour des composantes concernant leurs projets financés par les soldes 2018/2019 n'a été fait.

Serge COHEN revient sur les soldes 2018/2019 car il ne comprend pas bien ce que la MFCA attend dans la mesure où il y a eu une délibération du conseil de la faculté à l'automne 2020 (avec un tableau des retours des projets en cours). Il n'a pas eu d'alerte sur le fait que la MFCA n'avait pas eu d'information.

Pour 2019/2020, il remercie la MFCA pour l'envoi du courrier avec des comptes de 800 000 euros approximativement. Il informe que lorsque la FSI reçoit ces soldes, il y a une réunion avec les responsables de département qui font remonter leurs projets.

L'enveloppe actuelle des demandes est à peu près de 20 millions d'euros. Maintenant, cette enveloppe dépasse nettement les 600 000 euros qu'il vient d'apprendre lors de cette séance. La question est quand est ce qu'il y aura des coûts définitifs.

Abdelmalek BENZEKRI rappelle que certaines demandes étaient relatives à de la transformation numérique et qu'il n'y a pas de visibilité. Les soldes 2018/2019 transmis étaient entièrement de l'investissement d'où le questionnement a posteriori. La question n'est pas de savoir si c'est transparent ou pas, mais d'apporter le maximum d'accompagnement et d'éclairage.

Les retours et interrogations des composantes aident la MFCA à améliorer et affiner le solde. Des processus de vérification et des contrôles ont été lancés et se sont soldés par une baisse au niveau du prévisionnel. Le chiffre qu'il a sous les yeux est de 645 000 euros.

Il fera une note pour expliquer que la MFCA a besoin, de manière circonstanciée, d'expliquer en quoi le projet est en relation avec des activités de formation continue car c'est ce que prévoyait le décret pour pouvoir consommer de tels crédits. Il a besoin d'avoir a minima, un certain nombre d'éléments pour dire ce qui a été fait dans le cadre du projet.

Stephan MONGRAND répond qu'il ignorait qu'il n'y avait pas eu de retour de l'IUT pour les soldes 2018-2019. Il sera attentif à ce qu'un retour soit fait. Pour 2019/2020, il ne possède aucune base de données et aucun élément pour vérifier la proposition. DEGERCOURT n'a pas de suivi dynamique et ne permet pas de connaître les dépenses. De plus, il n'a pas SIFAC donc il n'a pas connaissance du

différentiel entre le consommé et les recettes. Il n'a techniquement pas la possibilité de dire oui mais il reste ouvert à la discussion.

Abdelmalek BENZEKRI ajoute qu'il souhaite juste améliorer sa compréhension et sa connaissance des éléments d'informations qui sont échangés. Il concède que la MFCA est la mieux placée pour pouvoir dire si cette information est juste ou pas mais il a besoin d'être aidé.

Il veut être totalement transparent en assurant que chaque centime facturé au titre de l'apprentissage et de l'alternance est réparti selon les modalités en vigueur, aux formations. Donc le CFA n'a rien gardé. 19/20 est une année particulière avec des versements au titre de la TA et des éléments de facturations aux différents OPCO en lieu et place de la Région.

Damien BOUMLIL précise que DEGERCOURT n'est pas complet au niveau recettes 2019/2020 en raison de la mise en place de la réforme (deux sources de recette). Pour 2020/2021, toutes les recettes sont saisies sur les comptes de formation pour avoir une meilleure visibilité sur les recettes et sur la consommation des crédits. Il y aura un bilan au plus juste.

Abdelmalek BENZEKRI signale que jusqu'à présent, les budgets prévisionnels étaient établis selon le coût plancher. Les enseignants et les responsables de formation ne voient pas tout ce qui est facturé. Tous ces éléments seront disponibles dans les outils qui seront mis à disposition et donc il y aura un budget prévisionnel sur les niveaux de prise en charge. Tout acte réalisé par la MFCA relatif à la gestion financière des actions de formation apparaîtra sur les journaux des suivis des comptes des responsables de formation. Par conséquent l'action sera visible.

Damien BOUMLIL revient sur les échanges avec la FSI sur les soldes. Des responsables de formation ont alerté la MFCA sur une éventuelle anomalie. Pour cela, un contrôle a été effectué et a permis de relever de petites erreurs qui ont été corrigées.

Abdelmalek BENZEKRI demandera la délibération par courrier mais également des éléments d'explication sur ce qui est fait avec les soldes, pour pouvoir répondre en cas d'interrogation par la cour des comptes.

5.2 -Budget 2022

Abdelmalek BENZEKRI se souvient avoir dit au directeur de la FSI, que le budget de 2021 était une estimation a minima et que le BR1 puis le BR2 permettraient d'être plus précis. Mais les 2 BR ont été retoqués du fait que les recettes de l'apprentissage étaient réalisées par le CFA et que la MFCA facturait sous la forme de prestations interne au CFA, ce que nous accordions comme budget aux formations. Ces prestations internes étaient également vues comme des recettes pour la MFCA. Ainsi, les recettes du CFA étaient comptées deux fois à l'échelle de l'établissement.

Un deuxième élément est lié au décalage entre ce qui est facturé et ce qu'il y a en caisse. La tradition a été maintenue c'est-à-dire que le solde est calculé avec ce qui a été facturé moins ce qui a été dépensé. Or ce qui est facturé ne correspond pas à ce qu'il y a en caisse. L'agent comptable au niveau de la direction des services comptables nous informe qu'il serait pertinent de faire le rapprochement et d'avoir une visibilité sur ce que la MFCA détient en caisse. Les soldes 2019/2020 sont établis sur la facturation et des contrôles ont été faits pour assurer ce qu'il y a en caisse sachant qu'il reste encore des sommes qui ne sont pas rentrées dans les caisses de l'établissement. C'est un travail de rapprochement et d'amélioration que la MFCA s'engage à effectuer.

Damien BOUMLIL : le travail est effectué par la MFCA mais aussi et surtout par l'agent comptable qui actuellement a des difficultés de personnel.

Abdelmalek BENZEKRI explique que les textes de loi et de décret imposent que nous ayons un SACD pour l'apprentissage du fait de la convention avec la Région. L'établissement avait pris l'engagement qu'il répondrait aux attentes des décrets qui sont parus depuis. Le SACD a été reconduit jusqu'en 2021. Le CFA va avoir un centre financier propre mais qui sera voisin du centre financier de la MFCA avec un niveau 2 et plus un niveau 1, avec une séparation comptable. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas cette séparation que cela veut dire qu'il n'y a pas étanchéité. Il y a obligation de suivi et de comptabilité

analytique. La direction des finances et des achats et la direction des services comptables assureront cette obligation telle qu'elle est demandée par le décret.

En ce qui concerne les éléments de budget du CFA pour 2022, la projection s'établit sur 13 Meuros et le fait qu'il y aura un BR1 et d'un BR2. Seules les ressources de 2021/2022 sont comptabilisées puisqu'il s'agit de l'année civile 2022.

Pour 2022/2023, nous prévoyons de ne pas gonfler le budget du CFA de manière prévisionnelle et tablons sur une activité à l'identique de 2021-2022. Après avoir fait les rapprochements recettes/facturation et lorsque la direction des services comptables aura une meilleure appréciation de la situation patrimoniale, les éléments pourront être inscrits dans le cadre du budget du CFA, au plus tard pour le BR2.

Au niveau de la présentation du budget de la MFCA, les prestations internes facturées au CFA au titre de la réalisation des formations par la voie de l'apprentissage ne seront plus comptées comme des recettes. L'ensemble des actions est affiché, par ailleurs, à l'identique du schéma de construction des années antérieures.

Damien BOUMLIL précise que le budget prévisionnel 2022 va s'élever à 19 millions (dont 13 millions lié au CFA). Les 4 millions d'augmentation par rapport à 2021 viennent des 400 apprentis supplémentaires.

6- Tarification 2022

Abdelmalek BENZEKRI explique que France Compétences a demandé aux CFA les coûts analytiques des formations. Pour établir ces coûts, la méthode P2CA a été mise en place par la DGSIP. Elle tient compte des heures d'enseignements (HETD), des effectifs étudiants et des m2 SHON.

Les tarifs ont été actualisés en appliquant l'indice d'inflation de l'INSEE (+3,4 %) entre les exercices 2017 et 2020. La spécificité de l'accompagnement des stagiaires de formation professionnelle a été arrêtée à la somme de 1170 € arrondi à 1200 €, quelque soit la formation car nous n'avons pas un degré de précision par formation.

Il ajoute que le coût annuel d'un étudiant basé sur P2CA actualisé en 2020 + le coût moyen spécifique à l'apprentissage = coût complet d'un apprenti.

Tous les coûts de P2CA ne sont pas éligibles pour France Compétences. La note tarifaire détaille donc les coûts éligibles ainsi que le niveau de prise en charge minimum et maximum que nous avons rencontrés selon les différents OPCO ou selon les différentes CPNE. Ces coûts ont été remontés à France Compétences selon la méthode qui a été validée par la DGSIP.

Les coûts moyens 2017 ont été corrigés suite aux remarques de la DASAC. L'augmentation des tarifs planchers en 2022 est liée à l'inflation de 3,4% arrondie à la centaine supérieure : de 6600 € à 6900 € pour la Licence, de 7400 € à 7600 € pour le Master.

Le tarif 2022 montre les coûts maximums observés à UT3 avec un arrondi à la centaine supérieure et non le coût des formations au niveau national. Le coût du DUT reste inchangé par rapport à 2020, le coût de la L3, de la LP, du master et du diplôme d'ingénieur est plus élevé. Cependant le DEUST est légèrement en dessous mais avec l'explication qu'à l'époque son coût avait été aligné sur la licence pro.

Il propose de rajouter aux coûts planchers le coût de l'accompagnement estimé à 1200 euros et d'afficher un coût moyen avec accompagnement de 8 100 € pour la Licence et 8800 € pour le Master. Si un stagiaire n'obtient pas de financement, il est proposé d'appliquer une réduction tarifaire sur la base du tarif plancher (hors accompagnement). Pour les autres réductions tarifaires, notamment celles qui s'adressent aux employeurs publics, il propose que la réduction de 30% soit appliquée sur le coût moyen avec accompagnement.

Dans le cas où le niveau de prise en charge (NPEC) de l'OPCO est supérieur au tarif 2022, on reconduit la règle qui consiste à établir la convention de formation au montant du niveau de prise en charge. La quasi-totalité des conventions ne fixent pas de reste à charge à l'entreprise.

Si le NPEC de l'OPCO est inférieur au coût moyen avec accompagnement, la convention de formation sera établie selon la tarification de l'université et un reste sera facturé à l'entreprise. Si des entreprises demandent de ne pas avoir de reste à charge, des réductions tarifaires seront négociées comme par le passé.

L'arrivée du contrôleur de gestion permettra de travailler sur une politique tarifaire par formation pour 2023.

Sylvain GALIER demande si pour un master avec une prise en charge de l'OPCO à 8000 €, un reste à charge de 800 € sera demandé à l'entreprise.

Abdelmalek BENZEKRI confirme que le tarif appliqué au OPCO comprend l'accompagnement. S'il ne le paye pas, c'est l'entreprise et si l'entreprise ne souhaite pas le payer cela engendrera une négociation.

Sylvain GALIER pense que le reste à charge est élevé et que cela risque de freiner le développement des nouvelles formations.

Abdelmalek BENZEKRI rappelle que le tarif retenu pour les nouvelles formations est le plus cher de l'offre de formation soit 11 300 € pour un master. Si l'OPCO prend en charge 7500 euros, on demandera comme reste à charge 8800 € (coût moyen avec accompagnement) moins 7500 €. Si cela reste élevé pour l'entreprise, on négociera.

Sylvain GALIER s'inquiète de devoir changer de discours auprès des entreprises car le coût d'amorçage ne correspond plus au coût plancher.

Abdelmalek BENZEKRI propose, avec l'accord du responsable de formation, de négocier les restes à charge à zéro. Il ajoute qu'il a du mal à comprendre comment a été calculé le coût max des formations par le passé. Il a trouvé comme note que pour éviter la question de concurrence déloyale, on s'aligne sur le tarif max observé au niveau national, ce qui ne correspond pas à coût de revient. Nous donnons des éléments et on demande de donner satisfaction à une négociation. Mais on n'affiche pas d'entrée de jeu que le reste à charge est nul et qu'on se contente uniquement du niveau de prise en charge de l'OPCO. Sinon toute l'architecture de la note tarifaire ne sert à rien et on se contente du NPEC.

Il ajoute que les aides dont bénéficient les entreprises ont été reconduites jusqu'à juin 2022.

Sylvain GALIER comprend que la clé est de déterminer au plus près les coûts des formations. Cependant il ne comprend pas les écarts entre certaines formations qui coûtent globalement la même chose.

Abdelmalek BENZEKRI précise que cela provient de la méthode P2CA (heures d'enseignements (HETD), effectifs étudiants et m2 SHON).

Sylvain GALIER pense qu'il y a des choses à revoir et à creuser car il y a quelques incohérences.

Abdelmalek BENZEKRI partage le sentiment de Sylvain sur le fait qu'il faut retravailler le coût de chaque formation. Cependant, il existe une méthode légitime définie par la DGESIP et validée par France Compétences pour la remontée des coûts.

Stephan MONGRAND ne comprend pas pourquoi on rajoute l'accompagnement au coût. Il pense que la méthode de calcul qui permet de mettre en avant une valeur d'accompagnement est incluse dans le coût et ne se rajoute pas. France Compétences demande-t-il de rajouter le coût de l'accompagnement ou simplement de le mettre en avant par un calcul à l'intérieur de quelque chose qui a déjà été payée ?

Abdelmalek BENZEKRI rappelle que le coût de l'accompagnement des alternants se rajoute au coût de la formation dispensée au niveau de l'université qui a accueilli au moins un apprenti.

Stéphan MONGRAND n'est pas convaincu que l'accompagnement ne soit pas inclus. Il constate l'augmentation de 6600 à 8100 € et que les entreprises auront un reste à charge important.

Abdelmalek BENZEKRI explique que c'est pour cela qu'il propose une nuance avec le coût moyen avec accompagnement et le tarif plancher qui laisse une marge de négociation.

Stéphan MONGRAND regrette de devoir voter en n'ayant aucune visibilité sur les sommes qu'on récupère.

Abdelmalek BENZEKRI répond que les éléments de réponses sont dans la colonne où il y a les niveaux de prise en charge observés.

Stéphan MONGRAND demande si c'est ce que la MFCA a touché cette année, par contrat.

Abdelmalek BENZEKRI confirme que l'OPCO paye parfois plus que le cout affiché.

Stéphan MONGRAND constate que la plus-value sur certains comptes est gigantesque.

Abdelmalek BENZEKRI précise que Stephan MONGRAND n'a pas de visibilité car la facturation 2020/2021 n'est pas terminée.

Stephan MONGRAND relève que si l'OPCO verse 7500 euros en moyenne en biotechnologique et que l'on demande 8800 €, la totalité des entreprises de biotech auront un reste à charge à payer.

Abdelmalek BENZEKRI répond que le fait de demander un reste à charge est une chose, l'encaisser en est une autre.

Stéphan MONGRAND soulève le problème de partenariat avec les entreprises. L'université Paul Sabatier affiche un tarif à toutes les entreprises de biotechnologies et après, elles disent si elles acceptent ou pas de payer. En plus cela va multiplier les actes administratifs sans connaître la plus-value. Donc il ne comprend pas ce coût de 8 800 euros.

Abdelmalek BENZEKRI lui conseille d'appliquer le coût hors accompagnement s'il considère qu'un apprenti présente le même coût qu'un étudiant de formation initiale classique. Dans ce cas, il y aura des choses à changer dans les pratiques. Dans le cas contraire, il applique le tarif avec accompagnement.

Il comprend que pour une entreprise qui avait l'habitude de payer 6600 euros cela fasse un gap. Dans le cadre de partenariat, il y a place à la négociation et à l'explication. Si l'entreprise trouve que la somme est énorme un geste commercial sera fait.

Il rappelle que si l'on vend moins cher que ce que cela coûte, c'est de la concurrence déloyale. C'est pour cela que les coûts max sont affichés. Le tarif 2020 résultait de l'observation des coûts pris en charge validés par France Compétences pour des diplômes et mentions équivalentes au niveau national. On a appliqué ce tarif dans certains cas mais pas tout le temps. Ils ont été validés en 2020 et en 2021.

Stéphan MONGRAND ne comprend toujours pas pourquoi le coût plancher est augmenté de 1200 € pour l'accompagnement. Il trouve que l'écart est surestimé et faux.

Abdelmalek BENZEKRI rappelle qu'il y a un certain nombre d'achats qui ont été effectués pour les apprentis et qu'il s'agit de coût moyen car il est impossible de revoir les coûts par formation.

Stéphan MONGRAND redit que le coût de l'accompagnement est induit et ne doit pas être rajouté.

Vote:

Contre : 0 Abstention : 2

Pour : 6